

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 20 octobre 2022

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 11

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, William TAILLANDIER

Date de la convocation :
14 octobre 2022

Excusés avec pouvoir : Mme Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mme Christelle JOIE, Mme Katia DUSSAPIN pouvoir à M. Jean-Michel CAREL.

Date d'affichage :
14 octobre 2022

Excusé sans pouvoir : M. Julien JOURDAINE et M. Stéphane PETIT

Secrétaire de séance : Mme Cathy BATISTE

DELIBERATION N° 2022-55

OBJET : Rapport sur le prix et la qualité du services assainissement 2021

Considérant la gestion de la compétence service de l'assainissement collectif de la communauté de communes Arnon Boischaud Cher

En application des articles L 2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales complété par le décret n° 2004-675 du 2 mai 2007 qui introduit les indicateurs de performances des services, les collectivités en charge du service public de l'assainissement collectif ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif.

Vu la délibération n°22-58 du 28 septembre 2022 et la délibération n°22-59 du 28 septembre 2022 de la communauté de communes Arnon Boischaud Cher.

Vu la transmission du rapport pour l'assainissement collectif en délégation de service public pour les communes de Châteauneuf sur Cher / Venesmes / St Symphorien / Corquoy / Lignièrès / St Loup des Chaumes / St Baudel / Vallenay / Uzay le venon et du rapport pour l'assainissement collectif en délégation de service public pour la commune de Lèves au titre de l'année 2021 à l'ensemble des conseillers de la commune de Vallenay et l'ordre du jour de la présente assemblée,

Madame le Maire propose **DE PRENDRE ACTE** des rapports annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la communauté de communes Arnon Boischaud Cher pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **PREND ACTE** de la transmission des rapports annuels sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la communauté de communes Arnon Boischaud Cher pour l'année 2021.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 20 octobre 2022

Le secrétaire de séance
Cathy BATISTE

Le Maire,
Marina DUPUY

